

Châtenay-Malabry, le 29/11/2017

DESTINATAIRES IN FINE

DIRECTION DES OPERATIONS INDUSTRIELLES

Tél. 01 46 11 80 00

N/réf : DOI/DIR/16-0117

Objet : **Tarifs 2017 - Prise en charge des déchets du guide d'enlèvement pour un enlèvement en France métropolitaine**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 pour la prise en charge des colis de déchets conformes aux spécifications du guide d'enlèvement des déchets.

Comme les années précédentes, l'Andra poursuit ses efforts d'optimisation de cette filière, afin de réduire l'impact sur les tarifs applicables. En 2017, l'augmentation applicable sur l'ensemble des catégories du guide est de l'ordre de 1.5 %.

Vous trouverez sur notre site internet <http://www.andra.fr/producteurs> l'ensemble des informations relatives aux déchets des producteurs « non électronucléaires » (guide d'enlèvement version 2014, formulaire, tarifs, etc.). Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, par :

Courriel : collecte-dechets@andra.fr

Téléphone : 01.46.11.83.27

Fax : 01.46.11.84.09

Courrier : Andra - Service DOI/D3C

1/7 rue Jean Monnet

92298 Châtenay-Malabry Cedex

En ce qui concerne la prise en charge des déchets non standards vis-à-vis des spécifications du guide, nous vous rappelons que vous pouvez faire appel à nos équipes en amont d'une éventuelle prise en charge pour des prestations de conseil spécifiques, afin d'optimiser les coûts et les délais
courriel : poleap@andra.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Patrice TORRES
Directeur des opérations industrielles
Directeur des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube

P.J. : Barèmes de facturation 2017